

FORMATION ACCESS 2010 : CRÉATION DE FORMULAIRES ET D'ÉTATS

La formation Access 2010 : Création de formulaires et d'états sur une journée a pour objectif de vous rendre opérationnel dans la conception de formulaires et d'états pour optimiser la saisie et la consultation de vos données. De la simple optimisation de présentation au traitement de données sous forme de graphique en passant par la conception et liaison d'états et de formulaires, vous aurez une vue d'ensemble du SGBD Access 2010

PROGRAMME

1/ Optimiser la présentation d'un formulaire Access

- Réaliser un formulaire en colonnes ou tableau
- Concevoir un formulaire avec une table ou requête
- Changer l'apparence des différents éléments
- Intégrer des images dans ses formulaires

2/ Faciliter la saisie d'un formulaire à l'aide d'objets

- Insertion de liste déroulante
- Insertion de groupes d'options avec boutons radios
- Changer l'ordre des tabulations
- Création de boutons de commande ouvrant un formulaire

3/ Concevoir et lier des sous-formulaires

- Intégrer le sous-formulaire dans le formulaire principal
- Lier les deux formulaires à l'aide d'un champ commun
- Changer l'affichage pour faciliter la saisie
- Effectuer des calculs dans les formulaires

4/ Optimiser la mise en forme des états Access

- Concevoir un état sous forme de colonne ou tableau
- Créer des états à l'aide d'une table ou requête
- Changer l'apparence des éléments dans un état
- Regrouper visuellement à l'aide de traits et des cadres
- Changer la mise en page des états

5/ Effectuer des calculs sur des données groupées

- Regrouper des données
- Indiquer les données à regrouper : en-tête de groupe
- Faire des calculs sur le grouper : pied de page de groupe

6/ Traiter les données à l'aide de fonctions

- Fonction VRAIFAUX() pour définir une condition
- EXTRACCHAINED() : extraire les caractères d'une chaîne
- CHOISIR() : changer le contenu d'un champ numérique
- RECHDOM() : chercher une information selon un critère

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 345 euros

1 jours

IU438

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houilly au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Changer la structure et l'apparence d'un formulaire
- Changer la structure et l'apparence d'un état
- Optimiser la saisie de formulaires
- Concevoir des formulaires et des sous formulaires
- Concevoir des état et sous état
- Effectuer des calculs dans un état de données groupées
- Savoir faire une mise en forme conditionnelle
- Concevoir des états sous forme d'étiquettes
- Présenter ses données dans un graphique

PRE-REQUIS

- Connaître la structure d'une base de données
- Connaître les bases de la création de requêtes
- Avoir suivi la formation : Access 2010 Conception de bases de données (conseillé)
- Avoir suivi la formation : Access 2 (conseillé)

PUBLIC CONCERNE

- Concepteurs de bases Access
- Utilisateurs de bases Access

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

03/05/2021, 11/10/2021,

Paris

03/05/2021, 11/10/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com



7/ L'affichage de données sous conditions

- Mettre une mise en forme conditionnelle

8/ Concevoir un état d'impression d'étiquettes

- Utiliser une table pour réaliser un état d'impression
- Changer le format des étiquettes

9/ Concevoir un sous-état

- Concevoir l'état principal : colonne
- Concevoir le sous-état : tableau
- Insertion de sous-état dans l'état principal
- Établir un champ commun pour lier deux états
- Introduire une somme dans le pied d'état
- Affichage des étiquettes des champs dans le sous-état

10/ Mettre ses données sous forme de graphique

- Concevoir un graphique avec l'assistant graphique
- Changer le type de graphique (courbe...)
- Changer les paramètres du graphique (couleurs...)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75